

Assemblée Générale du 10 février 2007

Le Président a ouvert l'assemblée Générale à 16 heures par un mot de bienvenu aux 16 membres présents.

Les absents excusés sont

M. ERB Patrice, M. MASSART Thierry et Mme TROST Michèle.

M. le Président commence cette Assemblée Générale par quelques remerciements, entre autre à M. VIDONNE Jean-Paul, trésorier, pour l'excellente tenue des comptes, à l'ensemble de l'équipe de Ball-Trap, à savoir, notamment, Mme BRAUN Anita, M. KARCHER Jean-Claude, M. KEHRES Marcel, M. ENAUX Guy pour leur disponibilité et leur compétence et à M. HOFFERER Engo pour la fourniture et le transport de plateaux de Ball-Trap à prix avantageux, ainsi qu'au secrétaire, M. Jean-Gabriel ECKERT, pour son excellent travail.

Le Président signale que l'association a désormais son site Internet à l'adresse : <http://www.pas-de-tir-boersch.fr/>

Au niveau du rapport moral, le Président souligne que l'activité du Ball-Trap explose littéralement, au contraire de l'activité de tir FFT, tant à l'arme de poing qu'à l'arme d'épaule. En effet, le club compte environ 140 licenciés FFT et environ 250 détenteurs, alors que personne ne représente le club lors des compétitions officielles.

Ce constat amène la proposition suivante : les carnets de tir ne seront validés qu'après la séance de tir réglementaire et la preuve de l'assiduité au tir sportif du membre, dûment constatée par un responsable du club.

M. BENTZ Arnaud, responsable de l'activité de tir FFT, propose de recouper les noms du cahier de présence avec les licences pour essayer d'expliquer cette « désertification » de notre pas de tir.

Concernant le nombre grandissant de tireurs Ball-Trap, les propositions suivantes ont été émises :

- Limiter le nombre d'adhérents au ball-Trap
- Ouvrir les lanceurs les samedis après-midi.

Le Président souligne la très bonne santé financière du club.

La parole est ensuite donnée aux réviseurs aux comptes, M. STEGER Clément et M. BENTZ Hervé. Ceux-ci, constatant la bonne tenue des comptes, ainsi que l'amélioration des actifs, donnent quitus au trésorier, M. VIDONNE Jean-Paul qui, pour sa part, annonce que les soldes, au 31/12/2006, s'élèvent à 2700€ pour l'un des comptes, 7000€ pour le livret bleu et 700€ pour le compte courant, soit un solde total d'environ 10 000€, y compris la subvention de 1500€ de la part de la Mairie de Boersch.

Les réviseurs aux comptes pour l'année prochaine seront M. STEGER Clément et M. BENTZ Hervé.

Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité des membres présents.

- Devant les excellents résultats obtenus, reconduction et augmentation de l'enveloppe destinée à financer les inscriptions au concours de Ball-Trap : cette enveloppe est désormais d'un montant de 500€ par an.
- Rétributions des équipes de pooleurs le dimanche : cette rétribution reste à 5 séries pour l'équipe qui ouvre.
- Mis à part le chargement des lanceurs, interdiction, à toutes personnes non habilitées par le responsable de l'équipe Ball-Trap, de toucher aux lanceurs pour quelques motifs que se soit. En cas de panne, le lanceur en question doit être débranché et désarmé, et le responsable prévenu.

Les journées de travail annuelles ont été fixées aux samedis 10 et 17 mars 2007 : les participants sont attendus à 8h00 au club. Pendant ces journées, la construction d'un nouveau pas de tir Ball-Trap (terrassment, bétonnage et construction) sera entreprise.

La construction de toilette, ainsi que l'agrandissement du Club-house est envisagé : M. GADOLEAU Philippe se renseignera pour l'éventuelle acquisition d'une grand Algeco équipé de toilette.

Concernant la ciblerie pistolet, il a été décidé d'attendre l'évolution favorable du nombre de tireurs au pistolet avant d'engager les frais d'installation.

A l'unanimité des membres du comité directeur présent, Mme BRAUN Anita, arbitre fédéral de Ball-Trap, a été cooptée au poste de Responsable Arbitrage et Organisation au sein de Comité de Ball-Trap.

M. ENAUX Guy annonce que la réfection du groupe électrogène à moteur diesel est terminée. Celui-ci est plus puissant et plus économique que l'actuel.

L'assemblée Générale est close vers 18 heures 00 par le Président, avant de donner rendez-vous aux participants dans le restaurant « Le Rouge d'Ottrott » pour un repas convivial.